



l'info par l'UNSA Sport

juin2010

Signature d'un accord entre le CNOSF et le MEDEF

Le CNOSF signe un accord avec le MEDEF, et son syndicat d'employeur COSMOS adhère à l'USGERES, deux mondes différents, l'un du marchand, l'autre de l'économie sociale et solidaire. Et le SNELM dans tout cela.....

Le CNOSF et le Mouvement des Entreprises De France (MEDEF), représentés par leurs présidents respectifs, Denis Masseglia et Laurence Parisot, ont signé le 28 mai à Annecy un protocole d'accord jetant les bases d'une collaboration entre le premier mouvement associatif de France et le monde économique.

A travers ce document, le CNOSF et le MEDEF reconnaissent le rôle sociétal du sport d'une part, et sa contribution à la croissance économique et au rayonnement international de la France d'autre part. Ils souhaitent par conséquent favoriser le développement de la pratique d'activités physiques et sportives sur le territoire et pour tous les niveaux de pratique.

A cette fin, le CNOSF et le MEDEF souhaitent tout d'abord instaurer un dialogue permanent pour échanger sur les politiques sportives impliquant les entreprises. Ces discussions doivent permettre de formuler des propositions communes à destination des autres acteurs du sport français, et notamment l'Etat et les collectivités territoriales. Les deux institutions désirent également accroître les relations entre le monde sportif et les acteurs du monde économique, notamment par des actions d'information et de sensibilisation auprès des fédérations et des représentations territoriales du MEDEF et du CNOSF.

Ensuite, dans le cadre des relations internationales, les signataires veulent mobiliser et fédérer leurs réseaux afin que la France puisse accueillir des grands évènements internationaux. De la même manière, cette collaboration a vocation à permettre aux entreprises françaises de démontrer leur savoir-faire lors de manifestations se déroulant en France ou à l'étranger.

Enfin, pour favoriser le développement des activités physiques et sportives, les parties ont convenu de promouvoir :

- les partenariats public /privé dans le cadre de la rénovation ou de la construction d'équipements sportifs,
- le mécénat sportif,
- la pratique sportive en entreprise par le renforcement des liens avec les associations sportives,
- la formation et l'emploi des athlètes de haut niveau.

Source CNOSF Stéphane Goudeau